

**EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

**Délibération 2017- 026**

**OBJET** : Prix des repas au restaurant scolaire

L'an deux mille dix-sept, le 22 juin, le Conseil Municipal de la commune de Revel-Tourdan, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Madame DEZARNAUD Sylvie, Maire.

Nombre de Conseillers Municipaux en exercice : **quinze**

Date de convocation du Conseil Municipal : **14 juin 2017**

**Présents** : DEZARNAUD S.- ALLIGIER JC - BOUVERET M. - BRUCHON D – FINAND F – ARGOUD Y – COZ L – OKOUMOUCHIAN G – PINGET MC (procuration de POIPY L) - DENOLLY M - BALLESTA P - LAMBERT C - ROUX G

**Absents (excusés)** : POIPY L – ANTUNES N

**Secrétaire de séance** : ARGOUD Yvan

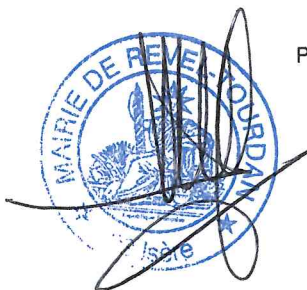
Par délibération en date du 29 juin 2016, le prix du repas servi aux enfants fréquentant le restaurant scolaire dans le cadre du regroupement pédagogique a été fixé à 3,25 euros. Le prix du repas facturé aux adultes autorisés à prendre leur repas au restaurant scolaire a été fixé à 6,50 euros.

Madame le Maire demande au Conseil Municipal de délibérer sur les tarifs à appliquer pour l'année scolaire 2017/2018.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- vu le décret n°2006-753 du 29 juin 2006 fixant les nouveaux critères pour calculer les tarifs de restauration scolaire,
- considérant que le montant des prestations fournies par la société chargée de la confection des repas est indexé, et que celui-ci subira par conséquent une augmentation,
- considérant l'augmentation des charges salariales et des autres charges relatives au restaurant scolaire,
- considérant que le coût de revient d'un repas enfant après déduction des subventions perçues par la commune s'élève à 6,82 €.

DECIDE par 13 voix pour et 1 abstention de fixer le prix du repas servi au restaurant scolaire à 3,35 euros pour les "enfants" et à 6,70 euros pour les "adultes", à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2017.



Pour copie certifiée conforme à l'original  
à Revel-Tourdan le 27 juin 2017

le Maire  
Sylvie DEZARNAUD